RAPPORT ANNUEL







Attester de la formation des ostéopathes membres Informer et protéger la population québécoise Offrir des services professionnels aux membres



STATISTIQUES (AU 31 JUILLET 2019)

- 1 601 membres actifs
- **1 401** D.O. / **200** I.O.
- **1 161** femmes / **440** hommes
- 385 membres sont membres d'un ordre professionnel
- 95 membres ont été formés en dehors du Québec
- 956 membres ont une autre formation dans le domaine de la santé
- **43 %** des membres ont moins de 40 ans

NOS VALEURS

Rigueur et efficacité
Respect et ouverture
Équité et engagement
Professionnalisme et
collaboration
Coopération

TABLE DES MATIÈRES

Mot du président	4
Mots de la direction générale	5
Faits saillants	7
Protection du public	12
Promotion et communication	14
Rayonnement et collaboration	17
Services aux membres	19
Vie associative	22

MOT DU PRÉSIDENT

MARC GAUTHIER

L'année 2018-2019 aura été marquée par des moments forts, autant pour notre profession, notre association que pour les membres.

Le dossier de l'encadrement de l'ostéopathie a fait un grand pas de plus cette année. Au moment d'écrire ces lignes, nous savons que l'Office des professions du Québec a terminé ses travaux et que toutes les informations sont sur le bureau de la ministre de la Justice. Parallèlement, nous savons que l'Université de Sherbrooke a bien progressé dans la mise en place de sa formation universitaire en ostéopathie. C'est la première fois que nous sommes rendus aussi loin dans tout ce long processus et nous amorçons maintenant la phase finale vers la reconnaissance de notre profession.

Cette reconnaissance va nous permettre, à nous ostéopathes, de ne plus avoir à pratiquer dans un flou légal et d'offrir enfin un service pleinement reconnu. Ce flou légal, il en a été question dans les deux jugements rendus en juin dernier à la suite du procès qui a opposé le Collège des médecins du Québec à cinq de nos membres et au Collège d'études ostéopathiques de Montréal (CEOM). Dans sa conclusion, l'honorable juge Denis Lavergne a affirmé :

« Inévitablement, ce vide juridique confine les praticiens de l'ostéopathie dans une impasse parce qu'ils se trouvent dans une situation récurrente de contrevenir à la Loi. Seule une intervention du législateur peut y remédier. »

Ostéopathie Québec a offert tout son soutien aux cinq membres accusés depuis le début de cette affaire. En avril dernier, les membres ont demandé que nous allions encore plus loin en les soutenant financièrement dans le processus d'appel dans lequel ils se sont engagés. Nous finalisons les derniers détails de l'entente sur le partage des frais juridiques avec le CEOM.

Comme vous le savez déjà, mon mandat de président se terminera lors de l'assemblée générale annuelle cet automne. Je suis fier du chemin que nous avons parcouru tous ensemble. Nous nous sommes professionnalisés. Nous avons fait preuve de rigueur. Nous avons démontré notre capacité à nous autoréguler en mettant en place divers mécanismes. Tous ces éléments nous ont permis d'être reconnus par différentes instances gouvernementales qui ont un impact sur le futur de notre profession. Nous sommes la plus grande association d'ostéopathes au Québec et au Canada. Lors de mes représentations à l'international, j'ai constaté que de nombreux ostéopathes étrangers suivaient de près l'avancement de nos démarches pour s'en inspirer et mettre en place des stratégies similaires dans leur pays respectif. En six ans, nous sommes devenus une référence.

J'ai aimé être votre représentant et me battre pour l'évolution de notre profession. Ce mandat a été passionnant, intense et formateur. Il est maintenant temps de laisser la place à la relève.

Le prochain conseil d'administration aura le défi d'élaborer une nouvelle planification stratégique avec vous tous. Il pourra compter sur le soutien, l'expertise et les compétences de Diane Lavergne, notre nouvelle directrice générale. Avec elle et l'équipe de la permanence, les membres du conseil peuvent compter sur une expertise solide.

L'association doit maintenant préparer l'arrivée de l'ordre, tout en pensant à son propre avenir.

MOTS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

DIANE LAVERGNE, directrice générale (depuis le 28 mai 2019)

C'est avec une grande fierté que j'ai récemment pris les rênes de cette belle association. Depuis toujours, mes actions professionnelles sont motivées par le mieuxêtre de la communauté avec laquelle je m'investis. Cette communauté, c'est maintenant celle de l'ostéopathie.

Toutes les importantes réalisations de la dernière année sont à mettre au crédit de la remarquable équipe de la permanence. Cette équipe, que j'apprends à connaître peu à peu, est composée de femmes compétentes, dévouées et engagées envers notre mission.

Force m'est de constater l'ampleur du travail effectué entre autres par Louise Cantin à la direction générale, et ce, depuis la fondation d'Ostéopathie Québec. Avec doigté, elle a mené l'association à travers les défis tout au long de son mandat. J'entends poursuivre le travail amorcé sur plusieurs grands dossiers et continuer de mériter la confiance des membres, notamment en ce qui a trait à l'encadrement de la profession, et ce, en m'appuyant sur les valeurs qui m'animent : le respect, la solidarité, la transparence, l'ouverture, l'équité et l'intégrité.

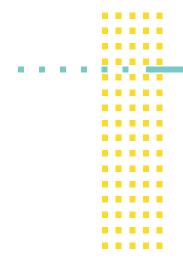
Une association, c'est d'abord et avant tout ses membres, celles et ceux pour qui nous agissons. Vous avez choisi d'être membre d'Ostéopathie Québec et nous en sommes fiers. Notre rôle est de comprendre les défis auxquels vous faites face et de tout faire pour les relever avec vous. Prochainement, dans le cadre d'un processus de planification stratégique, nous vous consulterons sur nos grandes orientations pour les trois prochaines années. Une planification stratégique

permet à une équipe d'aller de l'avant avec une vision commune. Ensemble, mettons nos convictions, nos forces et nos ambitions au service de l'association.

En terminant, je me permets de saluer tout particulièrement les membres du conseil d'administration. Tout d'abord pour la confiance qu'ils me témoignent, mais aussi pour l'expertise et l'engagement qu'ils mettent au profit de la communauté ostéopathique. Leur précieuse collaboration au sein du conseil et de ses comités contribue à la réalisation de notre mission. Je ne peux passer sous silence le départ de plusieurs membres du conseil d'administration, dont le président Marc Gauthier. Ostéopathie Québec vous doit beaucoup!

Un nouveau chapitre à Ostéopathie Québec commence, avec une nouvelle direction générale et, prochainement, plusieurs nouveaux membres au conseil d'administration. Plus que jamais, votre engagement et votre implication sont essentiels au dynamisme de notre vie associative.

Au plaisir de vous rencontrer!



LOUISE CANTIN, directrice générale (jusqu'au 27 mai 2019)

Quelle aventure extraordinaire! Je fais un bilan très positif de mes six ans à la tête d'Ostéopathie Québec. Il est bon de se rappeler tout le chemin parcouru.

J'ai le souvenir... d'une association en devenir où tout était à construire : une gouvernance saine, un siège social fonctionnel, une équipe à consolider. Je suis fière de constater que nous sommes maintenant la plus grande association d'ostéopathes au Québec et au Canada.

J'ai le souvenir... des démarches pour mobiliser les ostéopathes de tout horizon afin de revendiquer à nouveau l'obtention d'un ordre professionnel. Dotée d'un mandat fort, j'avais le défi de convaincre l'Office des professions du Québec de l'urgence d'agir et de mettre sur pied un nouveau groupe de travail. Nous sommes maintenant à la veille d'une proposition du gouvernement à cet effet.

J'ai le souvenir... d'échanges constructifs en assemblée générale avec des ostéopathes qui ont à cœur la professionnalisation de leur pratique.

J'ai le souvenir... de multiples rencontres avec d'autres associations et professions, Ostéopathie Québec étant devenue au fil du temps une référence en matière de stratégie et de positionnement sur les plans gouvernemental et politique.

J'ai le souvenir... de l'aide individuelle apportée à de nombreux ostéopathes aux prises avec différents enjeux, d'être en mode solution pour les soutenir et les guider. J'ai le souvenir... d'une équipe de travail et de collaborateurs de haut niveau que j'aime et je respecte. Ils sont dévoués et dynamiques, ont la tête pleine d'idées novatrices et ont à cœur la qualité du service rendu aux ostéopathes. Merci à vous!

J'ai le souvenir... d'un conseil d'administration soucieux de l'avenir de l'ostéopathie au Québec et qui a le cœur à la bonne place. Il m'a fait confiance et m'a donné l'occasion de m'épanouir personnellement et professionnellement. J'en éprouve de la gratitude!

J'entrevois l'avenir... de la profession qui a les outils en main pour se distinguer et s'intégrer dans le système professionnel.

J'entrevois l'avenir... d'Ostéopathie Québec avec confiance sous la gouverne de Diane Lavergne, une directrice générale expérimentée et solide. C'était la condition sine qua non pour passer les rênes de l'association.

J'entrevois l'avenir... pour moi avec douceur et sérénité, et avec le sentiment du devoir accompli. Je me vois avec mon compagnon, mes fils et ma famille, mes amis, mes chiens, mon lac et des escapades loin et moins loin.

Au revoir, chers collègues, bonne route et au plaisir de se recroiser!







FAITS SAILLANTS



Le conseil d'administration 2018-2019 est composé de :

- Marc Gauthier, président
- · Richard D'Anjou, vice-président
- · Jad Khoury, trésorier
- · Valérie Michalk, secrétaire
- · Christian Bérubé, administrateur
- Marie-Laure Ostv. administratrice
- Bertrand Courtecuisse, administrateur (Absent de la photo)
- · Stéphanie Demers, administratrice

Le conseil d'administration s'est rencontré 12 fois au cours de l'année 2018-2019, dont 2 fois en séance extraordinaire.

ENCADREMENT LÉGAL DE L'OSTÉOPATHIE

L'année 2018-2019 a été ponctuée de nombreuses rencontres avec des intervenants importants dans le dossier de l'encadrement de la profession au Québec.

Cette année a également été marquée par les élections provinciales à l'automne 2018, lesquelles ont apporté un changement à la tête du gouvernement québécois puisque le parti de la Coalition Avenir Québec a pris le pouvoir. Ostéopathie Québec a donc relancé une stratégie de relations gouvernementales pour aller à la rencontre de ses nouveaux interlocuteurs.

Voici les événements qui ont marqué l'année dans ce dossier :

Représentations politiques

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec des représentants politiques lors de la période électorale :

- Éric Lefebvre (CAQ)
- Sonia Lebel (CAO)
- · Vincent Caron (CAQ).

Les objectifs de ces rencontres étaient non seulement de rappeler l'urgence d'encadrer légalement l'ostéopathie, mais aussi de présenter les apports économiques des ostéopathes dans les différentes régions du Québec.

D'autres rencontres ont été organisées pendant l'année et après les élections avec :

► Thierry Fournier, conseiller politique de la ministre de la Justice

L'objectif était de rencontrer notre nouvel interlocuteur au gouvernement et de lui présenter un dossier complet de nos démarches de création de l'ordre jusqu'à ce moment.

- ► Marc Hétu, conseiller politique du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur L'objectif était de lui expliquer l'urgence de soutenir financièrement la création d'une formation universitaire en ostéopathie.
- ► Danielle McCann, ministre de la Santé L'objectif était de lui démontrer la contribution des ostéopathes dans le système de santé, dans le contexte où la ministre souhaite améliorer l'efficacité du système de santé québécois.

Campagne Mobilisons-nous pour la protection du public

À l'automne 2018, Ostéopathie Québec a profité de la campagne électorale provinciale pour démarrer une nouvelle stratégie de relations gouvernementales à l'intention des candidates et candidats aux élections. Cette stratégie avait pour objectif de les sensibiliser à l'importance de l'ostéopathie et à l'urgence d'encadrer la profession.

Pour que cette action ait le plus d'impact possible, Ostéopathie Québec a diffusé une vidéo où le président invite les membres de l'association à solliciter les candidats dans leur région respective en leur envoyant une lettre leur faisant part de leurs préoccupations. Au total, ce sont plus de 300 lettres qui ont été envoyées par les membres.

Cette campagne a permis entre autres d'aboutir à deux rencontres importantes. L'une avec Éric Lefebvre, devenu depuis whip en chef du gouvernement, et l'autre avec Sonia Lebel, devenue ministre de la Justice et responsable des lois professionnelles. Lors de ces rencontres, Anne-Marie Allard, D.O. et Rachel Audet, D.O., toutes deux membres de l'association, étaient présentes.

Lors de la campagne électorale, Ostéopathie Québec a assisté à la conférence de Jean-François Lisée organisée par la Chambre de commerce de Montréal. Ce fut l'occasion de rencontrer plusieurs candidats du Parti québécois et de leur parler des enjeux auxquels fait face l'ostéopathie.

Un débat était également organisé à l'École de santé publique de l'Université de Montréal (ESPUM) entre des candidats et candidates des quatre principaux partis sur le thème de la prévention de la santé. Ostéopathie Québec y a rencontré le président du Parti libéral du Québec, Antoine Atallah.

Rencontres avec des ordres professionnels

- ► Denis Pelletier, président de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ)
- ► Luc Mathieu, président de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ).

Ces rencontres avaient pour objectif de mesurer l'évolution de la position des ordres professionnels par rapport au dossier d'encadrement des ostéopathes. Ces deux ordres ont réaffirmé qu'il est nécessaire d'encadrer l'ostéopathie pour protéger la population québécoise. L'OIIQ a par ailleurs confirmé sa position dans une lettre transmise en juin dernier à la présidence d'Ostéopathie Québec.



Engagement du cabinet de la ministre de la Justice

Le 11 avril 2019, Thierry Fournier adressait une lettre au président d'Ostéopathie Québec en faisant état de l'avancement du dossier de l'ostéopathie.

Dans cette lettre, le conseiller politique affirme que « l'Office des professions du Québec travaille présentement à l'élaboration de divers scénarios d'encadrement qui seront soumis à l'attention de la ministre [de la Justice] cette année ».

C'est une nouvelle étape importante dans le processus d'encadrement de la profession, car elle démontre que nous arrivons vers la fin des démarches.

Cette lettre est également le reflet de la relation de confiance qu'Ostéopathie Québec entretient avec le cabinet de la ministre de la Justice. Elle a été envoyée exclusivement à Marc Gauthier, président et représentant des membres de l'association auprès des instances gouvernementales.

Campagne estivale Mon ostéopathe a besoin de vous

À la suite du jugement rendu en juin dernier et pour s'assurer que l'enjeu de l'encadrement de l'ostéopathie reste actif pendant l'été 2019 et pour continuer à parler d'une seule et même voix, Ostéopathie Québec a décidé de mettre sur pied une campagne de mobilisation estivale, pour laquelle elle a sollicité la participation de tous les membres.

En effet, l'association a voulu profiter de la fin de la session parlementaire et du retour des députés dans leur circonscription respective, jusqu'à la reprise des travaux, prévue en septembre, pour inviter ses membres et leurs clients à envoyer un courriel à leur député(e).





Reprenant les couleurs de la dernière campagne diffusée dans le cadre de la Semaine internationale de l'ostéopathie, cette campagne vise à rappeler aux élus le rôle qu'ils jouent dans l'encadrement légal de la profession. L'objectif est que, par le nombre de courriels reçus, les députés ainsi sensibilisés soient portés à discuter du sujet lors des rencontres des différents caucus à la rentrée.

Deux courriels ont été rédigés : un pour les ostéopathes qui rappelle qu'il est important pour eux de travailler en toute légalité et dans un cadre bien défini; l'autre pour les clients qui mentionne que le flou entourant la pratique de l'ostéopathie au Québec doit rapidement être réglé pour que la qualité des services des ostéopathes soit assurée.

Plus de 100 lettres d'ostéopathes et de clients ont déjà été envoyées au moment d'écrire ces lignes.

SOUTIEN DES MEMBRES POURSUIVIS PAR LE CMQ

Assemblée générale extraordinaire (AGE)

Le 10 novembre 2018, lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) d'Ostéopathie Québec, les membres présents ont voté la proposition suivante :

« Convoquer une assemblée générale extraordinaire d'Ostéopathie Québec avant le mois de mars 2019 dans le but de redéfinir la mission d'Ostéopathie Québec à l'égard de la défense de ses membres et de la protection du public. Cette réflexion devra s'inscrire dans le contexte de poursuite du Collège des médecins à l'encontre d'ostéopathes et d'étudiants en ostéopathie et dans la perspective de création d'un fonds de soutien destiné à couvrir une partie des frais juridiques dans ce dossier. »

Cette AGE a été tenue le samedi 13 avril 2019 à Montréal. Lors de cette journée, plusieurs intervenants ont pris la parole pour évoquer la mission d'Ostéopathie Québec ainsi que les types de défense et de soutien possibles que l'association pourrait mettre en place pour soutenir les membres accusés aujourd'hui et dans le futur :

- Marc Gauthier, président d'Ostéopathie Québec
- Me Frédérick Massé, avocat
- Jean-François Thuot, consultant en stratégie et gouvernance
- Serge Meloche, directeur de compte chez Lussier Dale Parizeau
- · Jad Khoury, trésorier d'Ostéopathie Québec.

Voici les deux propositions qui ont été adoptées à la majorité :

1) Permettre au conseil d'administration d'Ostéopathie Québec d'engager des dépenses pour des frais juridiques pouvant aller jusqu'à 50 000 \$ afin d'assister les membres impliqués dans la poursuite du Collège des médecins du Québec :

- ► Si des coaccusés membres d'Ostéopathie Québec décident d'aller en appel sur un verdict de culpabilité ou si le Collège des médecins décide d'aller en appel sur un verdict de non-culpabilité;
- ► Aux conditions que le conseil d'administration jugera raisonnables.
- 2) Demander au conseil d'administration de développer un projet de politique définissant le ou les dossiers qu'il juge « d'intérêt général »; d'établir les modalités de l'assistance qu'elle souhaite offrir à des membres visés; puis présenter ce projet, de même que ses possibles implications sur le budget d'Ostéopathie Québec, sur la cotisation annuelle des membres ainsi que sur ses Statuts et règlements, lors de la prochaine assemblée générale d'Ostéopathie Québec.

Ce vote conforte le conseil d'administration en regard de ses orientations dans ce dossier, et les échanges ont permis de confirmer la confiance que les membres portent à leur association et à ses dirigeants.

Jugements rendus à la suite de la poursuite du CMQ

La semaine du 4 mars 2019 s'est tenu le procès opposant le CMQ au Collège d'études ostéopathiques de Montréal (CEOM) et cinq membres d'Ostéopathie Québec (deux professeurs et trois étudiants) pour des accusations d'exercice illégal de la médecine.

Ostéopathie Québec était présente toute la semaine au tribunal de Montréal pour suivre le procès et pour soutenir ses membres.

Le 5 juin, deux jugements ont été rendus au palais de Justice de Montréal et ont été déposés sur place. Dans le premier jugement, trois des cinq membres accusés ainsi que le CEOM ont été reconnus coupables de certains chefs d'accusation d'exercice illégal de la médecine. Les représentations sur sanction auront lieu à l'automne 2019. Les deux autres accusés ont été acquittés. La requête en inconstitutionnalité de la loi médicale demandée par le CEOM a été rejetée par le juge.

Le second jugement concernait la requête du CEOM et des cinq accusés pour abus de procédure du CMQ. Elle a également été rejetée par le juge.

Appuyés de leurs procureurs, les trois coaccusés et le CEOM ont décidé de faire appel de la décision sur les jugements touchant l'argument constitutionnel et sur l'abus des procédures.

présentement à élaborer un plan de développement pour reconnaître prochainement de nouvelles écoles et pour définir les modalités qui permettront aux diplômés de ces écoles de satisfaire les critères de haut niveau que s'est fixés notre association.

Décisions du conseil d'administration à la suite de l'AGE et des jugements

À la suite de ce procès et des décisions votées lors de l'AGE, le conseil d'administration a convenu, sous réserve du bien-fondé de l'avis de l'avocat des coaccusés, d'un accord de principe à l'effet d'engager des dépenses pour couvrir les frais juridiques des trois coaccusés. Le dossier est toujours en cours.



STATUT DES INTERNES EN OSTÉOPATHIE (I.O.)

Ostéopathie Québec a choisi de resserrer les critères de prolongation de statut pour les I.O. de plus de deux ans. L'association encourage les I.O. à terminer leurs études dans un délai raisonnable afin d'être officiellement diplômés en ostéopathie plus rapidement.

En raison des changements importants que le CEO a apportés à son programme de formation en juillet dernier, Ostéopathie Québec a accepté, exceptionnellement, de prolonger de plus de deux ans le statut des I.O. qui n'avaient pas encore terminé leur formation. Cette mesure s'applique uniquement pour l'année 2019-2020.

OUVERTURE AUX AUTRES ÉCOLES

Ostéopathie Québec a rencontré plusieurs écoles d'ostéopathie durant l'année. Ces démarches s'inscrivent dans une volonté d'ouverture et de rassemblement du plus grand nombre d'ostéopathes sous une même association, ce qui donne une voix forte et unique à notre profession.

En juillet dernier, c'est avec ENOSI, plateforme d'apprentissage en ostéopathie à Montréal, qu'Ostéopathie Québec a signé une première entente. Les diplômés de cette école sont désormais admissibles, sous certaines conditions, en tant que membres de l'association.

C'est un moment important dans le développement de l'association. Jusqu'à maintenant, seuls le Collège d'études ostéopathiques (CEO) et le Centre ostéopathique du Québec (COQ) étaient reconnus par l'association. Le conseil d'administration s'assure de mettre en place des mesures afin que tout ostéopathe admis à l'association ait le niveau de compétences souhaité. C'est pourquoi Ostéopathie Québec travaille

COMITÉ SUR L'EFFICACITÉ DE L'OSTÉOPATHIE

Lors de l'assemblée générale annuelle de 2018, les membres présents ont proposé de créer un comité afin d'examiner les coûts reliés à la pratique de l'ostéopathie et de démontrer son efficacité sur le système de santé québécois.

Ce comité est composé de Juliette Herzhaft-Le Roy, de René Pelletier, de Yannick Mullié, d'Isabelle Gilbert ainsi que de Chantal Levesque de l'Université de Montréal. Lors d'une première rencontre, le comité a étudié différentes hypothèses de projets au vu de ses objectifs.

Après réflexion, le conseil d'administration a décidé d'appuyer la recommandation suivante :

« Lancer une étude exploratoire prospective sur l'effet d'une intervention ostéopathique sur l'utilisation des services et ressources du système de santé dans les cas de lombalgies. »

Un budget de 28 000 \$ sur deux années a été alloué à ce projet.



COMITÉ D'ADMISSION ET DE COMPÉTENCES (CAC)

Le CAC a procédé à l'étude de 9 dossiers de candidats étrangers provenant d'écoles françaises. Sur les 9 candidats :

- ▶ 3 sont devenus membres après la réussite de leur évaluation de compétences cliniques;
- ▶ 2 ont reçu une prescription de stage clinique pour valider leur adhésion à l'association (réussite avec conditions);
- ▶ 4 ont échoué à leur évaluation de compétences cliniques.

À la demande du conseil d'administration, le CAC a également réalisé une évaluation de compétences cliniques pour un membre visé par la *Politique sur les cours et les stages de perfectionnement* ainsi qu'une inspection professionnelle. Ces deux membres ont passé avec succès l'évaluation.

BUREAU DU SYNDIC

L'assemblée générale annuelle de 2018 fut l'occasion de rendre hommage à Constance Babin, syndique d'Ostéopathie Québec, puisqu'elle prendra sa retraite au terme de ses mandats actuels. Des remerciements lui ont été faits par la directrice générale, qui a voulu souligner sa contribution dans le cadre de son mandat qui a été empreint d'intégrité, d'amour de la profession et du souci de l'excellence des services rendus aux membres. Ce fut l'occasion de rappeler sa personnalité chaleureuse, haute en couleur, franche et directe ainsi que son engagement pour l'ostéopathie et les grandes causes qui lui tiennent à cœur.

Au cours de l'année 2018-2019, 6 dossiers ont été ouverts et 11 dossiers ont été fermés. Actuellement, un seul dossier demeure ouvert au 31 juillet 2019.

En cours d'année, le conseil d'administration a nommé Joan Seaman, D.O. à titre de syndique ad hoc dans deux dossiers spécifiques. Les autres dossiers ont pu être traités par l'équipe de la permanence.

COMITÉS DE DISCIPLINE

Deux comités de discipline ont eu lieu cette année.

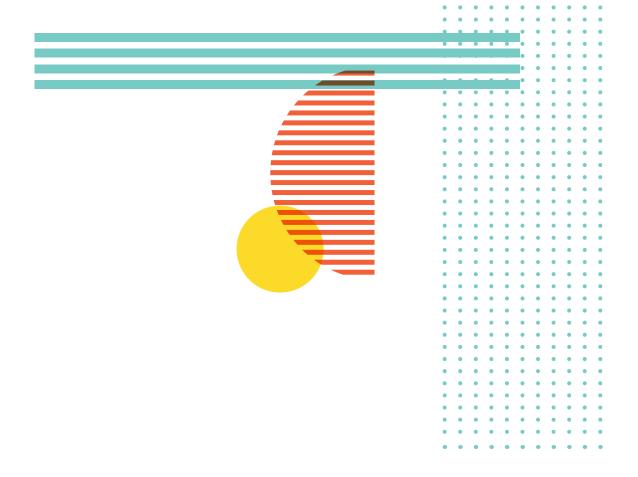
Sous la recommandation du premier comité de discipline, une membre régulière D.O. pratiquant la profession d'ostéopathe à Montréal a été déclarée coupable, par le conseil d'administration, d'avoir donné l'impression à des clients, tant avant qu'après avoir utilisé une technique de moxibustion (moxa) sur ses clients, que l'utilisation d'une telle technique se voulait un traitement de nature ostéopathique, alors qu'il s'agit plutôt d'une technique reliée à l'exercice de la médecine traditionnelle chinoise, contrevenant ainsi aux articles 2, 5 et 37 du Code de déontologie des ostéopathes, tel qu'adopté le 18 novembre 2013. Cette membre a reçu la sanction suivante : une période de radiation de 6 semaines ainsi qu'une pénalité financière de 1 200 \$.

Le second comité de discipline est toujours en cours et la dernière séance s'est déroulée en septembre 2019.

AUTRES DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a étudié 46 demandes de prolongation de statut d'I.O. (interne en ostéopathie) ayant terminé leur formation de 1^{er} cycle depuis plus de deux ans. Ainsi, 37 membres I.O. ont pu renouveler leur adhésion pour une année supplémentaire, tandis que 9 demandes ont été refusées.

Aussi, le conseil d'administration a étudié le dossier de deux membres ayant fait l'objet d'une décision pénale ou disciplinaire d'un ordre professionnel. Ces deux membres ont pu maintenir leur adhésion à Ostéopathie Québec.





SEMAINE INTERNATIONALE DE L'OSTÉOPATHIE



Dans le cadre de la Semaine internationale de l'ostéopathie, qui s'est déroulée du 14 au 20 avril 2019, Ostéopathie Québec a diffusé sa campagne annuelle de sensibilisation. Cette année, le thème était « Des gestes qui parlent ».

Cette campagne s'inscrivait dans la volonté de l'association de positionner les ostéopathes dans l'opinion publique en tant que complément aux autres professionnels de la santé. Elle fait valoir les compétences des ostéopathes et l'impact qu'ils ont dans la vie de milliers de Québécoises et Québécois chaque année, car les ostéopathes posent des gestes significatifs qui font du bien.

« Le thème de cette année était simple, mais percutant : Des gestes qui parlent. En mettant en valeur le travail que nos mains accomplissent pour aider et soulager nos clients, nous voulons continuer de bâtir sur la campagne de l'an dernier, tout en donnant un angle plus informatif qui parlera au grand public. » – Marc Gauthier, président

Le thème de la main a été utilisé dans une perspective qui parle aux décideurs en montrant que nos mains sont aussi tendues vers les autres professionnels, de façon à faire un travail concerté au bénéfice de la population québécoise.

STATISTIOUES

- + 570 000 personnes atteintes
- + de 70 000 personnes ont visionné la vidéo
- + de 5 700 clics sur les publications

APPARITIONS DANS LES MÉDIAS

En 2018-2019, l'association est apparue 5 fois dans les médias (radio, presse écrite et télévision) pour défendre l'ostéopathie et pour rappeler l'urgence d'encadrer la profession. Soulignons que l'association a publié deux lettres d'opinion sous la signature du président : une lors de la campagne pour les élections provinciales et l'autre lors de la Semaine internationale de l'ostéopathie.

Trois communiqués de presse ont également été envoyés par Ostéopathie Québec : un concernant le lancement de la campagne de sensibilisation pour la Semaine internationale de l'ostéopathie et deux en lien avec la poursuite du Collège des médecins du Québec.

Ostéopathie Québec a eu l'occasion de rédiger un publireportage dans le magazine Protégez-vous. Le texte mettait de l'avant les bienfaits de l'ostéopathie pour la mère et le bébé à différents stades : de la grossesse à 3 ans chez le bambin. Bien qu'il soit difficile de mesurer l'impact de cette publication, ce publireportage fut une importante vitrine pour faire parler de l'ostéopathie dans un magazine reconnu et connu par beaucoup de Ouébécoises et Ouébécois.

Enfin, l'année 2018 s'est terminée par la diffusion d'une émission spéciale de Les aventures du Pharmachien sur l'ostéopathie. Cette émission, qui adopte un ton humoristique pour traiter de sujets scientifiques complexes, a tenté de répondre à la question : « Est-ce que l'ostéopathie est appuyée scientifiquement? » Le pharmacien-animateur s'est également interrogé sur la création d'un ordre professionnel des ostéopathes au Québec.

Ostéopathie Québec a été contactée en juin 2018 pour y participer, mais a décidé de décliner l'invitation. Bien que l'association ne partage pas certains des constats et conclusions formulés dans ce reportage, elle se réjouit de voir que la plupart des intervenants ont reconnu la pertinence des ostéopathes dans de nombreux champs d'activité, dont celui du système musculo-squelettique.

Les informations présentées dans l'émission ne font que conforter la conviction d'Ostéopathie Québec qu'un encadrement légal de l'ostéopathie constitue le meilleur outil pour garantir la protection du public et la qualité de la profession sur l'ensemble du territoire québécois.

REPRÉSENTATIONS LORS D'ÉVÉNEMENTS

Colloque en santé intégrative de l'Université de Montréal

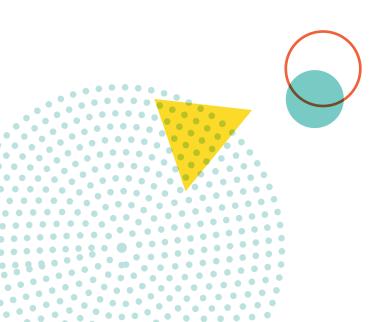
Le 8 novembre 2018, trois administrateurs, à savoir Christian Bérubé, Jad Khoury et Richard D'Anjou, ainsi que la directrice générale Louise Cantin participaient au Colloque en santé intégrative organisé par la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal. Ils se sont relayés au kiosque pour assurer la visibilité de l'association.

Émilie Fecteau, D.O. et membre d'Ostéopathie Québec, a quant à elle participé à la table ronde portant sur la collaboration interprofessionnelle et le partenariat de soins en santé intégrative au Québec.

La présence de l'association à ce colloque était importante, car elle a permis de faire valoir la contribution de l'ostéopathie dans l'approche en santé intégrative.

Symposium du Collège d'études ostéopathiques (CEO)

Du 31 mai au 5 juin 2019, le CEO organisait son 36° symposium. Cette année encore, Ostéopathie Québec était l'un des commanditaires de l'événement. Notre président Marc Gauthier a eu l'occasion de s'adresser aux nouveaux diplômés lors de la soirée de gala du 1er juin 2019.



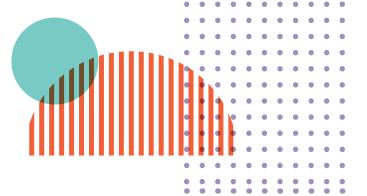
OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE (OQLF)

Ostéopathie Québec s'est aperçue que l'Office québécois de la langue française ne disposait pas à ce jour d'une définition adéquate de l'ostéopathie dans son dictionnaire en ligne, le Grand dictionnaire terminologique. C'est pourquoi l'association a fait plusieurs représentations auprès de l'organisme pour apporter des modifications à la définition proposée.

Une nouvelle proposition a été faite par l'Office, mais celle-ci ne met toujours pas suffisamment de l'avant le caractère distinctif de l'ostéopathie.

Ostéopathie Québec continue ses représentations auprès de l'OQLF pour faire revoir la définition proposée.







FÉDÉRATION CANADIENNE DES OSTÉOPATHES (FCO)

Élaboration de standards canadiens

Cette année, la Fédération canadienne des ostéopathes s'est principalement penchée sur la rédaction d'un document visant l'élaboration de standards canadiens en matière d'ostéopathie. Ces standards seraient une adaptation du document du Centre européen de normalisation (CEN) *Prestations de soins d'ostéopathie : élément central, éléments complémentaires*, qui est disponible en Europe depuis 2014.

Comme plusieurs associations membres de la FCO, Ostéopathie Québec a décidé de participer financièrement au projet en lui allouant un budget de 10 000 \$. Elle a également mis à la disposition de la FCO la version anglaise de son *Référentiel de compétences des ostéopathes du Québec* pour la soutenir dans son projet. Plusieurs noms d'ostéopathes québécois ont été transmis à la FCO pour participer au comité technique mis en place par la firme responsable de ce projet.

Représentations des administrateurs

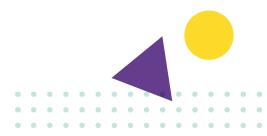
En mai dernier, notre président Marc Gauthier participait au congrès de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personne (ACCAP) en tant que représentant de la FCO. Cet événement était

l'occasion pour la FCO de se faire connaître auprès des représentants de compagnies d'assurances et d'évoquer la situation de l'ostéopathie à travers le Canada.

Il faut également souligner que, cette année, notre trésorier Jad Khoury a été nommé au conseil d'administration de la FCO et au comité du membrariat. Ostéopathie Québec est donc maintenant représentée à la FCO par deux de ses administrateurs.

INTERNATIONAL OSTEOPATHIC ALLIANCE (OIA)

En septembre 2018, notre président Marc Gauthier participait à la conférence annuelle de l'OIA à Dubaï, aux Émirats arabes unis. Cette année, une plage horaire du programme était consacrée à l'encadrement de l'ostéopathie. M. Gauthier a eu l'occasion de faire une présentation sur l'avancement des démarches au Québec et de diffuser les stratégies mises en place par Ostéopathie Québec pour prendre le leadership dans ce dossier et devenir un interlocuteur privilégié du cabinet de la ministre de la Justice.



COLLABORATION AVEC LES UNIVERSITÉS

Université de Sherbrooke

Ostéopathie Québec reste en contact avec l'Université de Sherbrooke auprès du Pr Michel Tousignant, vicedoyen à la réadaptation.

Nous avons appris que l'Université a déposé une demande de financement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour la création du programme de maîtrise en ostéopathie. À ce jour, nous savons que le dossier est en cours d'étude à la suite de notre rencontre tenue avec le conseiller politique Marc Hétu au cabinet du ministre.

Ostéopathie Québec continue de suivre de près l'avancement des travaux de ce programme, car c'est une étape importante pour l'avancement de l'encadrement de l'ostéopathie au Québec.

Université de Montréal (UdeM)

En mai 2019, Ostéopathie Québec a participé à une rencontre organisée par Chantal Levesque, responsable du programme en santé intégrative de l'UdeM. Le but de cette rencontre était d'établir un premier contact avec différents praticiens en approches complémentaires, pour développer par la suite des projets communs et des collaborations interdisciplinaires.

Une seconde rencontre est prévue pendant l'année 2019.





Cette année, Ostéopathie Québec a mis beaucoup d'efforts pour développer toute une gamme de nouveaux services aux membres dans le but de soutenir leur pratique professionnelle. Un sondage a d'ailleurs été réalisé pour connaître leurs besoins. Une offre de partenariat a depuis été mise en place, le programme OstéoPro a été bonifié et notre programme de bourses a été amélioré.

Le second guide, Afficher et promouvoir vos services, offre des conseils sur les termes à utiliser et sur la manière de se présenter en tant qu'ostéopathe sur Internet. Il a connu un vif succès auprès des membres au moment de sa diffusion.

Ces ressources étant utiles et appréciées par les membres, d'autres guides seront conçus au cours des prochains mois, notamment un pour les nouveaux membres.

GUIDE DE PRATIOUE







DE L'OSTÉOPATHE

Lancée il y a un an avec le Portfolio numérique, la série Guide de pratique de l'ostéopathe a été créée afin de soutenir les membres dans leur pratique professionnelle. Depuis, deux nouveaux guides ont été diffusés. Celui s'intitulant *Rédaction des notes au dossier professionnel* selon la méthode HSOAPIER permet aux membres de se mettre à jour sur cette méthode de prise de notes dans les dossiers de leur client. Il faut souligner qu'en parallèle, le conseil d'administration a mis à jour la *Politique de tenue de* dossier, qui est complémentaire à ce guide.

PROGRAMME DE BOURSES



Soucieuse de contribuer au développement professionnel des membres, Ostéopathie Québec désire offrir une occasion de parfaire leurs connaissances entourant l'ostéopathie. Cette année, un programme de bourses plus complet a donc été mis en place afin de répondre à la demande des membres, notamment ceux effectuant de la recherche en ostéopathie.

Ce nouveau programme comporte trois types de bourses:

- **1.**Les bourses de perfectionnement qui apportent du soutien financier aux membres qui participent à de la formation continue:
- **2.**Les bourses d'études pour les cycles supérieurs (2° et 3° cycles);
- **3.**Les bourses visant le rayonnement de la profession pour soutenir ceux qui font de la recherche liée à l'ostéopathie, et qui publient et communiquent leurs travaux de recherche.

Au total, Ostéopathie Québec a octroyé 34 bourses cette année :

- ▶ 28 bourses de perfectionnement
- ➤ 3 bourses d'études pour les cycles supérieurs (Sandra O'Connors, Victor Oswald, Kyla Demers)
- ► 3 bourses visant le rayonnement de la profession (Chantal Morin, Andrée Aubin, Claudine Boulanger)

Le montant total accordé à cette aide financière s'élève à 43 740 \$. Un budget de 45 500 \$ a été alloué pour l'année 2019-2020.

Sondage de satisfaction sur les services d'Ostéopathie Québec

En mars 2019, les membres ont été invités à répondre à un sondage pour évaluer leur satisfaction concernant les services actuellement proposés et ceux qu'ils aimeraient voir mis en place. Ils ont été plus de 400 répondants. C'est la première fois que l'association réalise un tel sondage pour mesurer le taux de satisfaction des membres. Cette méthode semble avoir été appréciée des membres, c'est pourquoi l'équipe de la permanence envisage de réutiliser cet outil de consultation.

Les commentaires et recommandations ont été étudiés par l'équipe de la permanence, qui travaille à développer de nouveaux services pour répondre au mieux aux besoins actuels et futurs des membres.

OFFRE DE PARTENARIAT

Cette année, l'association a développé une toute nouvelle offre de partenariat pour faciliter et soutenir la pratique professionnelle des membres. Ces derniers peuvent désormais bénéficier des services de ces entreprises à prix réduit :

- ► **GOrendezvous** est un logiciel de gestion et de prise de rendez-vous en ligne qui automatise la confirmation des rendez-vous et le remplacement des annulations, et qui envoie des courriels de rappel aux clients.
- ➤ **StaminaSys** est le fournisseur agréé de logiciel de gestion du Dossier électronique de santé pour la tenue de dossiers clients en ligne.
- ► Impact Santé + propose des formations en secourisme, en RCR et en premiers soins.
- ► Cardio Plein Air offre des programmes d'entraînement en plein air toute l'année, dans plus de 100 parcs au Québec.
- ➤ Vêtements Mandala crée et conçoit, au Québec, des vêtements pour femmes pensés comme support à la vie de tous les jours. Les matériaux sont durables et confortables, adaptés à un mode de vie actif.



PROGRAMME OSTÉOPRO

Le programme OstéoPro, offert en partenariat avec le cabinet Lussier Dale Parizeau (LDP), comprend trois volets :

- Assurance de responsabilité professionnelle, civile et des biens
- 2. Assurances de personnes
- **3.** Assurance automobile et habitation.

Lors de la renégociation avec les assureurs, LDP a obtenu des bonifications à deux programmes garantissant des couvertures plus avantageuses pour les membres. Les voici :

1. Assurance responsabilité professionnelle

ÉTENDUE TERRITORIALE:

À l'étranger, les membres assurés ont désormais une couverture maximale de 60 jours à l'extérieur du Canada pour la promotion ou la pratique de l'ostéopathie, pour l'enseignement théorique ou pratique, pour la tenue de conférences ou pour des services humanitaires. La poursuite doit être intentée au Canada.

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE NATURE PÉNALE :

L'assureur s'engage à rembourser les frais de justice engagés par l'assuré pour sa défense en raison d'accusations de nature pénale, incluant les poursuites intentées par les ordres et associations professionnels. La limite de remboursement est de 10 000 \$ par assuré par période d'assurance.

AMÉLIORATIONS LOCATIVES:

L'assureur ajoute une extension de la couverture pour les améliorations ou transformations effectuées aux frais de l'assuré ou aux frais du propriétaire des bâtiments occupés par l'assuré lorsque ce dernier n'est pas propriétaire des bâtiments et pourvu que les améliorations ou transformations ne fassent pas l'objet d'aucune autre assurance. Le membre a la responsabilité d'en aviser le courtier.

RÉVISION DE LA GARANTIE SUBSÉQUENTE:

Douze mois sans frais de police d'assurance sont offerts en cas de cessation d'activité ou de décès.

INACTIVITÉ:

En cas de cessation d'exercice (inactivité), le membre pourra bénéficier d'un remboursement de prime correspondant à la partie non courue de l'assurance.

Pour toutes ces garanties, des conditions s'appliquent.

2. Assurance de personnes

L'option 5, qui avait été ajoutée en 2018 à la demande des membres en assemblée générale annuelle, a été annulée en raison du faible nombre d'inscriptions.

Deux nouvelles options ont été ajoutées. Ces options (8 et 9) comportent un ticket modérateur à 8 \$. Les membres obtiennent un remboursement plus rapidement, tout en ayant accès aux mêmes protections complètes.

En cas d'invalidité, les membres sont maintenant couverts pendant 60 mois (au lieu de 36 mois), à hauteur de 90 % de leur salaire.

3. Assurance automobile et habitation

Aucun changement n'a été apporté cette année pour le volet assurance automobile et habitation du programme OstéoPro.





Voici la liste de tous les comités et de leurs membres qui se sont rencontrés cette année. Ostéopathie Québec tient à remercier tous ses membres pour leur implication et leur engagement. Ils nous permettent de nous développer continuellement et d'offrir des services de qualité.

Comité d'assurance (1 rencontre)

Roxanne Banning, D.O.
Louise Cantin, directrice générale et secrétaire
(jusqu'au 27 mai 2019)
Kasandra Coupal, directrice de comptes – groupes
et associations, Lussier Dale Parizeau
Oumnia Hassoune, coordonnatrice – communications
et marketing, Lussier Dale Parizeau
Martin Hébert, directeur – assurance de personnes
et services financiers, Lussier Dale Parizeau
Jad Khoury, D.O., trésorier et responsable
Serge Meloche, vice-président des relations clients,
Lussier Dale Parizeau

Comité d'admission et de compétences (11 rencontres)

Monique Dagenais, D.O.
Michaël De Gouveia, D.O.
Stéphanie Demers, D.O., coresponsable
Marc Gauthier, D.O.
Jad Khoury, D.O., coresponsable
Nicole Lamothe, D.O.
André Mignault, D.O.
Yannick Mullié, D.O., coresponsable
Mikhael Samaan, D.O.

Bureau du syndic

Constance Babin, D.O., syndique Suzie Corriveau, D.O., syndique ad hoc Joan Seaman, D.O. syndique ad hoc

Comités de discipline

Présidents des comités M° Francis Gervais M° Nicolas Moisan

Membres des comités Jean-Charles Bouchard, D.O. Anna Bozzini, D.O.

Secrétaires

Louise Cantin, directrice générale (jusqu'au 27 mai 2019) Diane Lavergne, directrice générale (depuis le 28 mai 2019) Céline Vérilhac, secrétaire adjointe

Comité électoral (1 rencontre)

Aurore Barea, D.O., membre Marc Mongeau, D.O., président Pascale Breton, D.O., secrétaire

Comité de gouvernance et d'éthique (1 rencontre)

Louise Cantin, directrice générale et secrétaire Stéphanie Demers, D.O. et administratrice Marcelo Eduardo Gomez-Molina, gestionnaire de risque et de la qualité – adjoint au CISSS des Laurentides Rémi Leroux, consultant Marie-Josée Potvin. bioéthicienne

Comité du prix Reconnaissance Ostéopathie Québec (3 rencontres)

Jocelyn Bousquet, trésorier et président Anne Canarelli, D.O. Louise Cantin, directrice générale et secrétaire Amélie Aubry, responsable des communications et secrétaire adjointe Sylvie Gaudin, D.O.

Comité du programme de bourses (2 rencontres)

Christian Bérubé, D.O., coresponsable Katia Decorde, responsable du marketing et des services aux membres et secrétaire Juliette Herzhaft-Le Roy, D.O. Marie-Laure Osty, D.O., coresponsable René Pelletier, D.O.

Comité d'octroi des bourses (1 rencontre)

Katia Decorde, responsable du marketing et des services aux membres et secrétaire Juliette Herzhaft-Le Roy, D.O. Chantal Morin, D.O. René Pelletier, D.O. Sonia Roy Hamon, D.O.

Comité sur l'efficacité de l'ostéopathie (2 rencontres)

Katia Decorde, responsable du marketing et des services aux membres et secrétaire
Isabelle Gilbert, D.O.
Juliette Herzhaft-Le Roy, D.O. (à partir du 9 mai 2019)
Chantal Levesque, responsable de programmes,
Faculté de l'éducation permanente, UdeM
Chantal Morin, D.O.
Yannick Mullié, D.O. (à partir du 9 mai 2019)
René Pelletier, D.O.
Sonia Roy Hamon, D.O.

JOURNÉE OSTÉOPATHIE QUÉBEC (JOQ)

Cette année, la Journée Ostéopathie Québec s'est tenue le samedi 10 novembre 2018 au Centre Mont-Royal à Montréal. Comme chaque année, cette journée est l'occasion pour les membres de se retrouver et d'échanger sur les grands dossiers qui ont marqué l'année.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA)



La matinée de la JOQ a été consacrée à l'assemblée générale annuelle 2018, moment important de la vie associative.

Après avoir rendu compte de leurs actions de l'année et présenté les différents rapports d'activité, les membres du conseil d'administration ont écouté l'assemblée et répondu aux questions des membres présents.

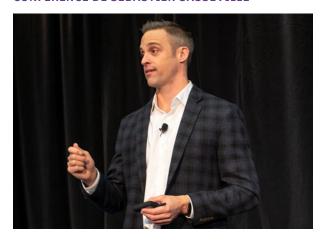
L'AGA s'est poursuivie par l'élection des administrateurs et administratrices. Deux des quatre administrateurs sortants ont été réélus, à savoir Marie-Laure Osty et Marc Gauthier. Valérie Michalk a été élue comme nouvelle administratrice.

Afin de pourvoir le dernier poste vacant, les membres présents en assemblée ont résolu d'autoriser le conseil d'administration à pourvoir, par cooptation, le poste d'administrateur vacant. Après vérification de sa candidature par le comité électoral, Bertrand Courtecuisse a été désigné comme nouvel administrateur.

Lors de cette AGA, les résolutions suivantes ont été prises par les membres présents :

- 1. Convoquer une assemblée générale extraordinaire d'Ostéopathie Québec avant le mois de mars 2019 dans le but de redéfinir sa mission à l'égard de la défense de ses membres et de la protection du public. Cette réflexion devra s'inscrire dans le contexte de poursuite du Collège des médecins du Québec à l'encontre d'ostéopathes et d'étudiants en ostéopathie et dans la perspective de création d'un fonds de soutien destiné à couvrir une partie des frais juridiques dans ce dossier;
- 2.Créer un comité du conseil d'administration afin d'examiner les coûts reliés à la pratique de l'ostéopathie et de démontrer son efficacité sur le système de santé québécois;
- **3.** Augmenter le budget alloué aux bourses pour la recherche attribuée aux membres d'Ostéopathie Québec à partir du budget 2019-2020.

CONFÉRENCE DE SÉBASTIEN SASSEVILLE



Après une pause-réseautage pour le dîner, les membres ont été invités à assister à la conférence de Sébastien Sasseville. Il est le premier Canadien vivant avec le diabète à réussir l'ascension du mont Everest. Son parcours était l'occasion de faire un parallèle avec les démarches pour l'encadrement de la profession: avancer un pas à la fois pour atteindre son objectif.

PRIX RECONNAISSANCE OSTÉOPATHIE QUÉBEC 2018





Anne David, D.O est l'heureuse lauréate du prix Reconnaissance Ostéopathie Québec 2018. Son parcours auprès d'athlètes de haut niveau fait d'elle une ostéopathe reconnue dans le monde du sport.

Pour souligner son travail et sa contribution au développement de l'ostéopathie, plusieurs de ses pairs lui ont adressé un message d'hommage dans une vidéo diffusée en fin de journée.

Le comité du prix Reconnaissance Ostéopathie Québec, qui est chargé d'étudier les candidatures des membres, a décidé de créer un second prix pour l'année prochaine. L'objectif de cette initiative est de souligner la contribution des ostéopathes membres au développement de l'ostéopathie par la réalisation d'un accomplissement précis.

COMMANDITAIRES

La Journée Ostéopathie Québec a été généreusement soutenue par nos commanditaires :

- ► Lussier Dale Parizeau, qui offre, en partenariat avec Ostéopathie Québec, le programme d'assurance OstéoPro;
- ► NATIONAL, un cabinet de relations publiques;
- ► **StaminaSys**, un système de gestion de dossiers électroniques des patients conçu spécifiquement pour l'ostéopathie;
- ► **GOrendezvous**, une plateforme de gestion et de prise de rendez-vous qui s'adapte parfaitement aux besoins des ostéopathes.

L'ÉQUIPE DE LA PERMANENCE

Louise Cantin,

directrice générale (jusqu'au 27 mai 2019)

Diane Lavergne,

directrice générale (depuis le 28 mai 2019)

Amélie Aubry,

responsable des communications

Katia Decorde,

responsable du marketing et des services aux membres

Lucie Deraps,

comptable

Josée Lavoie,

secrétaire

Ocilia Rémot,

chargée de projets technologie et agente de services aux membres



Ostéopathie Québec

Révision linguistique

Stéphanie Tétreault, réviseure linguistique

Réalisation graphique

Cécile Bascoul, graphiste

Ce document est disponible sur le site d'Ostéopathie Québec.

© Ostéopathie Québec, 2019. Tous droits réservés. Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019 Numéro ISBN : 978-2-924741-09-2